

Formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Public concerné

Ambulancier ayant obtenu son diplôme avant le 1^{er} janvier 2023 et souhaitant mettre à jour ses connaissances en lien avec le Décret no 2022-629 du 22 avril 2022 *relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'AMU*

Pré-requis

Diplôme d'Etat d'Ambulancier ou CCA

Méthodes pédagogiques

- ⇒ Cours magistraux et échanges entre pairs
- ⇒ Ateliers procéduraux
- ⇒ Exercices pratiques sur simulateur haute-fidélité (SIMMAN 3G+)

Méthodes d'évaluations

- Pré & post tests
- Évaluation des connaissances en exercices simulés

Dates

[C.F : Page Web](#)

Tarif

570.00 €

Incluant la prorogation de l'AFGSU, si celle-ci est effectuée durant la période des 4 ans de validation.



De 8h30 à 16h30

CESU 59
3, avenue Oscar LILLE
Locaux à côté du SAMU

Objectif général :



Cette formation aux actes professionnels a pour objectif :

- ✓ Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluriprofessionnelle adaptée, en lien constant avec le médecin régulateur.
- ✓ Mettre en œuvre les actes professionnels relevant de son domaine de compétence adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'AMU, selon les conditions règlementaires d'application.
- ✓ **Le cas échéant, la formation permettra la prorogation de l'AFGSU, si celle-ci est effectuée durant la période des 4 ans de validation.**

Objectifs pédagogiques :



- Connaître le cadre règlementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques
- Evaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin
- Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin
- Réaliser les actes professionnels en lien constant et/ou *sur prescription* du médecin :
 - Recueillir la glycémie/hémoglobininémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique
 - Administrer en aérosols des produits non médicamenteux et aspiration
 - Recueillir le taux de monoxyde de carbone par voie non invasive
 - Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé
 - Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux
 - Administration par voie orale ou intra nasale de produits médicamenteux
 - Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU, dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles

Les +

- + Formation individualisée
- + Appropriation du matériel spécifique
- + Mise en pratique dans des conditions réalistes
- + Alternance des enseignements théoriques et pratiques



Les demandes de renseignements et inscriptions sont à adresser au CESU 59 et se feront par ordre d'arrivée dans la mesure des places disponibles
cesu@chru-lille.fr



Une convention de formation sera établie avec l'établissement employeur.

Formation(s) accessible(s) aux personnes en situation de handicap.
Réfèrent handicap : 03 20 44 53 03 / handicap@chu-lille.fr
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.